ÉNERGIE

Le personnel, un maillon important de la gestion énergétique

MRW - Dircom - Jean-Louis Carpentier-114

Plusieurs communes wallonnes ont décidé d'impliquer activement leur personnel dans la maîtrise de leurs consommations d'énergie. L'expérience de plusieurs d'entre elles vous est présentée ci-dessous.

Marianne Duquesne
Conseiller
Union des Villes et Communes de Wallonie

La gestion énergétique n'est pas seulement une question de technique. L'utilisation qui est faite des installations et des bâtiments, comme le suivi de leurs performances, sont tout aussi importants.

La durée d'occupation et plus généralement l'organisation fonctionnelle du bâtiment ont une influence non négligeable sur ses consommations énergétiques.

Par ailleurs, au fil du temps, les performances des installations peuvent se dégrader et conduire à des dérives qui, si elles ne sont pas repérées à temps, alourdiront insidieusement les factures.

Les occupants sont en première ligne pour détecter, de manière précoce, les défauts énergétiques d'un bâtiment et en avertir le gestionnaire afin que des mesures adéquates soient prises rapidement. Certains utilisateurs, parce que leur fonction les conduit à visiter les moindres recoins des bâtiments, constituent de précieux relais pour améliorer la gestion énergétique, pour autant bien sûr qu'ils aient été sensibilisés à la démarche et que leur travail s'en trouve valorisé.

Associer le personnel à la maîtrise énergétique, c'est le défi payant qu'ont relevé plusieurs communes.

Frasnes-lez-Anvaing – La pause de midi raccourcie est source d'économies d'énergie

Pour diminuer ses consommations d'énergie, la Commune de Frasnes-lez-Anvaing a adopté une mesure à caractère purement organisationnel: elle a réduit le temps de pause de midi d'une heure à une demi-heure avec, en contrepartie pour le personnel, la fermeture des bureaux une demi-heure plus tôt le soir.

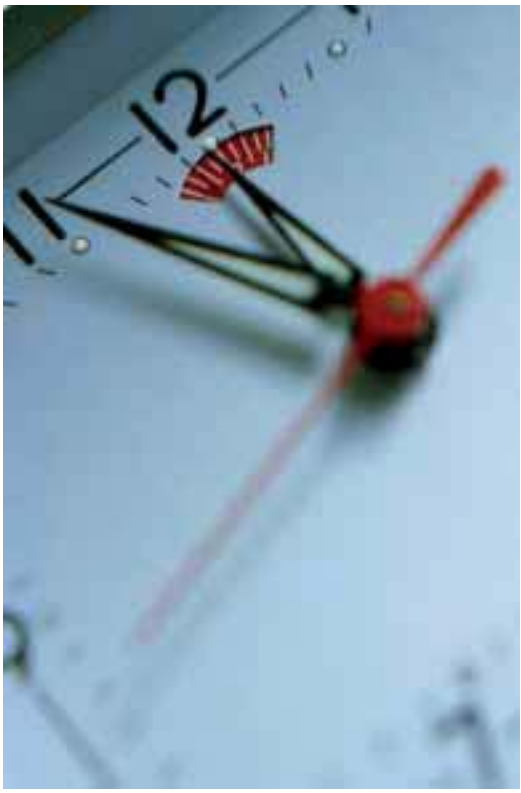

Les retombées positives de cette action sont multiples et dépassent le strict cadre des économies d'énergie réalisées dans le bâtiment pour toucher également le secteur du transport et de la mobilité.

ÉNERGIE

En matière de réduction de la consommation énergétique des bâtiments, les gains engendrés par la fermeture des bureaux une demi-heure plus tôt sont les suivants:

- le ***chauffage***, qui a été programmé selon l'horaire modifié, fonctionne une demi-heure par jour en moins en régime de jour, du lundi ou jeudi (une permanence étant organisée le vendredi). Le gain correspond donc à une économie de 2 heures par semaine et représente, sur la totalité de la saison de chauffe, une réduction de 0,52 % de la consommation annuelle de chauffage du bâtiment, c'est-à-dire 124 litres de mazout. L'émission de 330 kg de CO_2 est ainsi évitée;
- les ordinateurs n'étant pas arrêtés sur le temps de midi, la fermeture des bureaux une demi-heure plus tôt occasionne également une diminution des ***consommations électriques***. L'économie d'énergie annuelle est estimée à 175 kWh et 50,75 kg de CO_2 ne sont pas rejetés dans l'atmosphère.
- l'économie la plus spectaculaire concerne les ***déplacements***. Le personnel reste désormais sur place à midi. Sur l'année, 11.000 km de trajets en voiture durant l'heure de table sont ainsi évités. Sur base d'une consommation moyenne de 5 litres/100 km, l'économie s'élève à 550 litres de carburant et à 1.463 kg d'émissions de CO_2.

Suggérée par le conseiller en énergie, l'idée a d'emblée reçu l'adhésion du personnel communal et a ensuite été très bien accueillie par le collège communal. Le changement a ainsi été opéré le 1er septembre 2008 à la satisfaction de tous.

Renseignements: Germain Martin, Conseiller en énergie à la Commune de Frasnes-lez-Anvaing (tél.: 069.87.16.26 – e-mail: frasnes_travaux@yahoo.fr).

Fléron – Les techniciennes de surface ont l'œil sur les bâtiments

Contexte: une gestion énergétique de longue date

Fléron est une commune de taille moyenne engagée depuis longtemps

en faveur des économies d'énergie. À partir de 2001, au travers du Programme Palme (Programme d'Actions locales pour la Maîtrise de l'Energie), elle a mis en place une comptabilité énergétique qui lui a permis d'identifier et de remédier aux dysfonctionnements de ses installations. Dès 2003, l'audit énergétique de plusieurs bâtiments a mis en évidence une série d'investissements qui ont ensuite été réalisés et se sont avérés très efficaces. Dans les bâtiments ayant fait l'objet de rénovation énergétique, la consommation de chauffage a diminué de 24,5 %; les consommations électriques ont également baissé et celles d'eau ont diminué de 32 %. Cette tendance à la baisse se poursuit en 2008, avec une réduction de 20 % de la consommation normalisée[1] de chauffage.

Des campagnes de sensibilisation, notamment du personnel communal, ont été menées et celui-ci est régulièrement informé de l'évolution des consommations du bâtiment qu'il occupe.

La volonté d'agir en faveur des économies d'énergie s'est poursuivie à la fin du Programme Palme, avec le maintien d'un poste spécifique pour la gestion de l'énergie malgré l'arrêt de la subvention. Comme 94 autres communes (dont Frasnes-lez-Anvaing et Liège), Fléron est depuis fin 2007 "commune énerg'éthique" et bénéficie du financement d'un conseiller en énergie.

L'implication du personnel dans la maîtrise énergétique continue et il est régulièrement invité à participer à des actions pour lutter contre les changements climatiques.

Objectif: amplifier le suivi énergétique

Afin d'amplifier le suivi énergétique des bâtiments sur le terrain, la commune a récemment formé 40 techniciennes de surface à la pratique de l'utilisation rationnelle de l'énergie.

La commune ne dispose en effet pas d'un concierge dans chacun de ses bâtiments; par contre le personnel de nettoyage passe dans tous les bâtiments. Ces membres du personnel constituent des observateurs privilégiés du bâtiment à la fois en journée lorsqu'il est occupé et en soirée lorsque le bâtiment peut être perçu sous un autre jour.

Concrètement, les techniciennes de surface sont chargées de communiquer tous les dysfonctionnements qu'elles constatent afin qu'ils soient répertoriés dans le cadastre énergétique et résolus au plus vite en tenant compte des investissements les plus urgents à réaliser prioritairement.

Mise en œuvre de l'action

Cette nouvelle mission au niveau énergétique complète une tâche qu'elles réalisaient déjà. Chaque technicienne de surface dispose en effet d'une fiche par laquelle elle signale à son supérieur tous les éléments qu'elle observe en relation avec la gestion des bâtiments (mauvaises odeurs, robinet qui fuit, ...). Une case relative à l'utilisation rationnelle de l'énergie a simplement été ajoutée à cette fiche, suite à la formation. Ces fiches sont ensuite transmises au Service travaux ainsi qu'au conseiller en énergie s'il est concerné.

Le rôle des techniciennes est bien cadré et consiste uniquement à observer les "phénomènes" relatifs au bâtiment (sur-ventilation, courant d'air, sur-chauffage, ...) et à les communiquer. Elles n'interviennent en aucun cas auprès des occupants lorsqu'elles constatent une mauvaise utilisation des équipements. L'objectif n'est pas de les exposer aux critiques des utilisateurs; cette délicate mission revient au conseiller en énergie.

Afin de les préparer au mieux à remplir cette nouvelle partie de leur mission, trois séances de formation par groupe de 20 (soit 6 séances en tout) ont été organisées par la commune.

[1] Normaliser la consommation consiste à ramener la consommation de chauffage (ou de refroidissement) à ce qu'elle aurait été durant une année climatique moyenne. On vise ainsi à la rendre insensible aux conditions climatiques afin de pouvoir établir des comparaisons des consommations entre années, indépendamment des rigueurs climatiques.

La première séance avait pour but de les sensibiliser aux gestes URE[2] et au fonctionnement des principaux équipements de gestion énergétique (compteur, vannes, ...). Cette séance était animée par une asbl qui forme les guides énergie ainsi que par le conseiller en énergie qui illustrait les conseils donnés à l'aide d'exemples liés aux spécificités des bâtiments de la commune.

Parallèlement, et pour les aider dans leur tâche, une campagne d'affichage a été réalisée dans les différents bâtiments afin d'indiquer s'ils sont télégérés ou pas, si un local dispose d'un thermostat ou pas, ...

La deuxième journée de formation consistait en un feed-back sur base des premières observations que chacune des participantes avait pu relever dans les bâtiments où elle opère. Une liste des sources d'inconfort a ainsi pu être établie et des solutions temporaires ou définitives être avancées.

La troisième formation avait pour objet de réexpliquer la matière déjà vue et se concluait par une petite évaluation écrite et un "diplôme".

Résultats

Outre les bénéfices relatifs aux réductions de consommations d'énergie, cette implication du personnel présente également des effets positifs sur le plan humain. La plupart des techniciennes se sentent valorisées par cette nouvelle mission par laquelle elles peuvent contribuer à la gestion énergétique de la commune. Par ailleurs, elles peuvent appliquer chez elles ce qu'elles ont appris lors de la formation.

La pérennité de ce type d'action nécessite cependant de maintenir l'émulation auprès du personnel concerné, notamment en les informant des améliorations réalisées grâce à leur collaboration.

Renseignements: Nicolas Vergara, Conseiller en énergie à la Commune de Fléron (tél.: 04.355.91.91 – e-mail: nicolas.vergara@fleron.be).

MRW - Dircom - Jean-Louis Carpentier-6370

Liège – Les "répondants de bâtiments"

Contexte: un parc de bâtiments énorme

La Ville de Liège compte 450 bâtiments. Au sein des services de la Ville, environ 74 concierges, 600 techniciennes de surface, 30 conducteurs de bâtiment et 8 architectes travaillent à maintenir en état ce parc immobilier. Cependant, vu le nombre important de bâtiments, il est parfois difficile pour les services techniques de détecter rapidement l'apparition de problèmes (défauts énergétiques, fuite d'eau, odeurs, comportements inadéquats des occupants, ...) sans un relais au sein même des bâtiments.

Objectif: mettre en place une gestion plus en phase avec la réalité

La gestion des bâtiments communaux n'est évidemment pas une nouveauté. De nombreux intervenants y contribuent de longue date:

- le Service des Bâtiments communaux (les architectes et conducteurs, la Cellule Sécurité ainsi que le Service des Installations intérieures et la Régie de quartier);
- le Service interne de Prévention et de protection du travail (SIPPT);
- le Service Environnement et Développement durable (pour l'énergie);
- le Service de Nettoyage des locaux;
- le Service de la Propreté publique;
- l'Instruction publique (pour les écoles impliquées);
- ...

[2] Utilisation rationnelle de l'énergie.

L'action "Répondants de bâtiments", lancée en septembre 2008 et initiée par le secrétaire communal, vise ainsi à offrir à tous ces services et aux occupants un soutien complémentaire, une personne relais (le "répondant") dans chacun des bâtiments de la Ville en vue d'en améliorer la gestion quotidienne liée à plusieurs thématiques telles que l'utilisation rationnelle de l'énergie, la propreté publique et collecte sélective, la sécurité et les travaux (entretien du bâti).

Mise en œuvre de l'action

Pour accomplir au mieux cette mission, la personne-ressource devait correspondre au profil suivant: être sur place, avoir une bonne connaissance du quotidien du bâtiment, être connue de tous les intervenants. Ce sont naturellement les concierges qui répondent le mieux à l'ensemble de ces exigences, d'autant que les missions du répondant sont identiques à 99 % à celles du "Règlement général des concierges" adopté par la Ville en 1999.

Dans un premier temps, l'action s'est ainsi concentrée sur les bâtiments bénéficiant déjà des services d'un concierge, à savoir 68 bâtiments (11 bâtiments administratifs importants et 57 écoles). Cette première phase concerne donc 15 % du parc de bâtiments communaux mais ceux-ci totalisent à eux seuls 46 % des consommations énergétiques à charge de la Ville.

Les ***quatre missions fondamentales*** des répondants sont les suivantes:

- Assurer le rôle de relais entre les différents acteurs

La première mission des répondants est d'activer une boucle de communication entre les occupants du bâtiment (élèves, public, personnel, directeur d'école), le répondant lui-même et les services communaux compétents en matière de sécurité, bâtiments, énergie et propreté. Cela évite par exemple qu'un directeur d'école ré-interpelle les services techniques pour une fuite d'eau alors que l'ouvrier est passé la réparer et qu'il n'en a pas été averti (certaines écoles de la Ville comptent près de 8 étages et de très nombreux locaux).

- Conserver des documents

L'objectif de cette mission est de récolter et garder à disposition divers documents relatifs à la gestion du bâtiment. Pour ce faire, des armoires ont été placées dans l'entrée des bâtiments de manière à être accessibles à tout ouvrier communal. Elles sont fermées à clé et disposent d'une "boîte aux lettres" aménagée dans une paroi pour permettre le dépôt des documents utiles (par ex. les bulletins de prestations qui vont être remis en œuvre dans le cadre de l'action).

Dans ces armoires, est conservée la farde du bâtiment qui reprend les informations suivantes:

- la fiche d'identification et les plans du bâtiment avec localisation des compteurs et arrivées d'eau, ...;
- le registre des travaux;
- le registre des occupations regroupant les conventions de location des locaux (à des clubs, asbl, ...), une analyse de la consommation des différents occupants (permettant d'objectiver une facturation en cas de surconsommation et de responsabiliser les utilisateurs), les horaires de chauffe en fonction des différents circuits, ...;
- le registre de l'énergie contenant une partie explicative ainsi que les relevés de compteurs mensuels (effectués par le répondant), l'évolution des consommations, l'analyse et les statistiques de consommations (normalisées);
- le registre de l'environnement reprenant un ABC, un inventaire du matériel de tri disponible, la procédure d'obtention du matériel, ...;
- le registre de la sécurité contenant des explications sur les dispositifs de sécurité (extincteurs, portes coupe-feu, portes de secours, ...), un inventaire de ces dispositifs et les rapports de visite.

Les bulletins de prestations sont à glisser dans la boîte aux lettres de l'armoire par le personnel technique, lors de chaque intervention réalisée sur le bâtiment. Cette boîte aux lettres est relevée par le répondant qui en informe les occupants concernés.

Un calendrier aide-mémoire a également été distribué à chaque répondant, afin qu'il puisse prendre note des dates importantes: relevés de compteurs mensuels, visites "techniques" des services de la Ville, visites d'intervenants extérieurs (SPMT, inspection de la Communauté française), etc.

- Effectuer des tournées pour vérifier l'état apparent de certains points du bâtiment

À l'aide d'un carnet de notes, le répondant vérifie différents points au niveau de la sécurité (extincteurs, balisage des sorties de secours), de la propreté (poubelles, graffitis, déchets spécifiques), de l'énergie (fenêtres, portes, chauffage, fuites, relevés de compteurs mensuels) et des travaux (balisage de chantier). Ces notes sont ensuite transmises par le répondant au responsable du bâtiment (le directeur dans les établissements scolaires) qui contacte ensuite les services communaux compétents pour résoudre les problèmes détectés.

De plus, si le répondant remarque des comportements inadéquats de la part des occupants, il peut également être utile d'organiser une information ou une sensibilisation au sein du bâtiment (URE, tri des déchets, ...).

- Transmettre les informations à un remplaçant ou à un successeur

Cette dernière partie de la mission vise à assurer le suivi de l'action lors de vacances, d'un départ du poste ou de la mise à la retraite, etc.

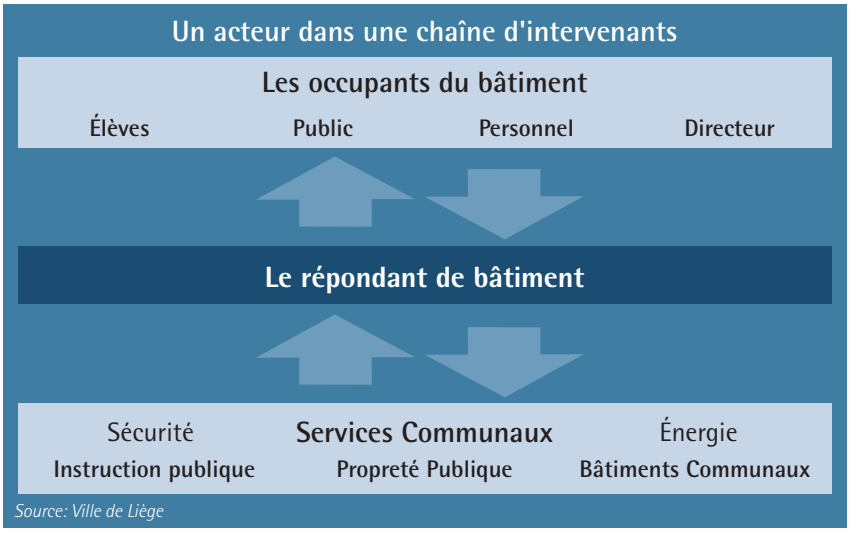

Source: Ville de Liège

Les répondants ne sont évidemment pas seuls pour mener à bien leurs missions et chacun reste bien dans le cadre strict de son contrat: par exemple, le répondant ne va pas "jouer" au responsable technique, ni le devenir. Les concierges ont d'ailleurs été rassurés d'emblée sur ce point: la Ville n'attend pas d'eux qu'ils soient de "super héros".

Au contraire, un des buts de l'action vise à établir un dispositif de collaboration entre les différents intervenants de la gestion des bâtiments.

De plus, un groupe de travail "répondants" a été instauré pour accompagner sa mise en place; il se réunit tous les deux mois environ.

Calendrier

Suite à la présentation de l'action aux divers intervenants (directeurs, répondants, brigadiers, conducteurs de bâtiments, ... et syndicats) début septembre 2008, une première formation des répondants a été organisée. Les relevés de compteurs ont débuté le 1er octobre 2008. Une deuxième formation pour les répondants a eu lieu en février 2009. Elle a été suivie, en mars-avril, d'une mise à jour et d'une adaptation des documents utilisés sur base des remarques formulées lors de la seconde formation.

À noter qu'il s'agit d'un projet porté par la Ville et que les divers intervenants étaient conviés à ces séances d'information et de formation par le secrétaire communal.

Grâce aux informations transmises par les répondants et au suivi permanent effectué par les services techniques (encodage des relevés de compteurs et analyse, interventions techniques, ...), certaines améliorations engendrant des économies d'énergie ont déjà pu être identifiées et vont être mises en place, comme par exemple la rationalisation des occupations des locaux par le déplacement de personnel ou le regroupement des activités organisées en soirée, le week-end ou durant les vacances sur un seul circuit de chauffe.

Des actions de sensibilisation des enseignants et des élèves ont été lancées dans quatre écoles-pilotes en collaboration avec le programme "Réussir avec l'énergie" de la Région wallonne et seront étendues à toutes les écoles si le bilan est positif.

D'autres aspects sont à l'étude tels que la problématique de la production d'eau chaude pour le nettoyage des locaux pendant les congés (c'est-à-dire quand les bâtiments ne nécessitent pas de chauffage) ou une meilleure gestion des conventions de location de locaux afin de prendre en compte les questions énergétiques et de sécurité.

Un affichage dans les bâtiments est également prévu, d'une part, pour répondre aux exigences de la nouvelle réglementation sur la performance énergétique des bâtiments et, d'autre part, pour mieux informer les occupants des travaux mis en œuvre par la Ville pour entretenir son bâti. Cet affichage reprendrait des données telles que les consommations du bâtiment mais également les travaux réalisés et les travaux prévus.

Par ailleurs, une réflexion est déjà en cours sur base de l'expérience acquise dans cette première série de bâtiments car, à moyen terme, la Ville souhaiterait étendre ce dispositif dans les bâtiments qui ne disposent pas de concierges.

Résultats attendus

L'action "Répondants de bâtiments" représente un réel levier pour la gestion énergétique dans les bâtiments communaux dans le sens où elle définit un cadre officiel pour des interventions (techniques ou de sensibilisation) qui, sinon, seraient ponctuelles et isolées.

Grâce à la détection plus rapide des problèmes et de leurs causes et au relais assuré par les répondants vers les services communaux, ces derniers vont pouvoir assurer un suivi adapté: programmer les interventions techniques qui s'imposent, informer et sensibiliser les utilisateurs de bâtiments en cas de comportements inadéquats en matière d'URE[3], le tout selon un calendrier calqué sur les priorités du terrain.

La Ville espère par ce biais rationaliser au mieux ses consommations et à terme réduire d'au moins 25 % la consommation des vecteurs énergétiques, soit une économie d'1,5 million de m³ de gaz et de 1,7 million de kWh électriques.

Enfin, au niveau purement humain, cette action réactive des synergies entre et au sein des services de la Ville et revalorise le travail des répondants.

Renseignements: Fabienne Coumanne, Conseillère en énergie à la Ville de Liège (tél.: 04.221.93.45 – e-mail: fabienne.coumanne@liege.be).

CDN 624.024-970.05-280.3

[3] URE: utilisation rationnelle de l'énergie.

SPGE
Société Publique de Gestion de l'Eau

La SPGE,
un organisme d'utilité publique pour l'assainissement des eaux usées domestiques et la protection de nos ressources en eau

10 ANS

Le rapport d'activités 2008
info@spge.be - Site internet: www.spge.be

L'analyse des principaux résultats atteints dans les différents secteurs d'activités de la SPGE révèle une forte croissance des investissements de même que l'amélioration du fonctionnement général des ouvrages d'épuration grâce à l'extension importante des réseaux d'égouttage prioritaire.
Au 31 décembre 2008, c'est un total de 1.591 millions d'€ qui a été adjugé en assainissement, 260 millions d'€ en matière d'égouttage et 52 millions d'€ pour la protection des captages.